



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n°408/2023

Arrêté portant délégation de signature et habilitation à Mme Louise BRAND - Directrice Générale Adjointe des Services

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19 et R2122-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L343-1,

VU le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU le contrat à durée déterminée du 11 septembre 2023 de Mme Louise BRAND portant recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi fonctionnel en application de l'article L343-1 du Code Général de la Fonction Publique (communes de plus de 40 000 habitants),

CONSIDERANT qu'un système de vidéosurveillance a été mis en place au sein du Centre Technique Municipal de Villiers-le-Bel (rue du Haut du Roy),

VU les déclarations effectuées auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,

CONSIDERANT la nécessité d'habiliter plusieurs personnes à accéder et à visionner les images du système de vidéosurveillance.

A R R E T E

Article 1 - Il est donné délégation de signature à Mme Louise BRAND - Directrice Générale Adjointe des Services, pour signer les bons de commande relevant de la Direction Générale Adjointe « Ressources et Moyens » dans la limite d'un montant maximum de 1 500 € TTC et les bordereaux d'envoi des pièces ou documents concernant les services et la direction placés sous sa responsabilité ainsi que dans les conditions prévues à l'article R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - Mme Louise BRAND - Directrice Générale Adjointe des Services est désignée dans le cadre de ses fonctions comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la Commune de Villiers-le-Bel.

Mme Louise BRAND – Directrice Générale Adjointe des Services, reçoit également délégation pour valider informatiquement, au Répertoire Electoral Unique, les demandes d'inscription et les procédures de radiation sur la liste électorale générale, et les listes électorales complémentaires européenne et municipale.

Article 3 - Il est donné délégation de signature à Mme Louise BRAND - Directrice Générale Adjointe des Services, pour signer les documents suivants relevant du domaine des ressources humaines :

- Les certificats de travail ;
- Les attestations de salaire ;
- Les attestations employeur pour Pôle emploi ;
- Les dossiers de prévoyance auprès de l'assureur ;
- Les courriers de convocation aux expertises ;
- Les saisines du Conseil médical en formation restreinte ou plénière ;
- Les états de service ;
- Les courriers relatifs au Droit Individuel à la Formation/Compte Personnel de Formation ;
- Les attestations relatives au Droit Individuel à la Formation/Compte Personnel de Formation, en cas de départ des agents ;
- Les demandes de liquidation de pension auprès de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;
- Les formulaires de validation de service de non titulaire ;
- Les autorisations de cumul d'emplois ;
- Les arrêtés de temps partiel ;
- Les arrêtés portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;
- Les arrêtés portant attribution du régime indemnitaire ;
- Les formulaires pour les demandes de Billet annuel « SNCF ».

Article 4 - Mme Louise BRAND – Directrice Générale Adjointe des Services, est habilitée à accéder et à visionner les images du système de vidéosurveillance mis en place au sein du Centre Technique Municipal de Villiers-le-Bel (rue du Haut du Roy).

Article 5 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 2023.

Article 6 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et M. le Trésorier.

A Villiers-le-Bel, le 22 novembre 2023

La Directrice Générale Adjointe des Services,

Louise BRAND

Notifié le 27 NOV. 2023

Le Maire,

Jean-Louis MARSAC